



**Arrêté modificatif n° 1 portant composition du comité permanent
de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique
(mandat 2023-2026)**

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'urbanisme notamment les articles L 112-3, R 112-3 et suivants ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13, R 571-70 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2023 modifié portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique (mandat 2023-2026) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 portant renouvellement de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique (mandat 2023-2026) ;
- Vu** la désignation de M. Cyril BEUCHET pour siéger en remplacement de Mme Anaïs BENSAL, en qualité de titulaire représentant la FNAM, au sein du 1^{er} collège de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique ;

Considérant que M. Thomas QUERO est conseiller métropolitain de Nantes Métropole dans le collège 2 et qu'il convient de modifier l'arrêté préfectoral précité ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes Atlantique susvisé est modifié comme suit, pour ce qui concerne :

1. Au titre des représentants des professions aéronautiques :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Cyril BEUCHET FNAM	M. Romain SCHULZ FNAM

2. Au titre des représentants des collectivités locales

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Sandra IMPERIALE maire de Bouguenais	M. Thomas QUERO Nantes Métropole

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'article 1^{er} et de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 restent inchangées.

ARTICLE 3 : La composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique en vigueur à la date de signature du présent arrêté est jointe en annexe.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique et sera notifié aux membres de la commission.

Nantes, le **13 FEV. 2024**

Le Préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général


Pascal LOTHEGUY

Délais et voies de recours

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

En cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Les tiers à la décision peuvent, dans les mêmes conditions que le demandeur, exercer leur droit de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE

Composition en vigueur du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes Atlantique

1. Au titre des représentants des professions aéronautiques :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Cyril BEUCHET FNAM	M. Romain SCHULZ FNAM
M. Alexandre BLONDEL Transavia	M. Patrick BATAILLE Air France
M. Yves-Olivier LENORMAND Airbus	M. Stéphane GOURAUD Aviators
M. Reginald OTTEN Easyjet	M. Hubert BOIDOT Easyjet
M. Olivier MERDRIGNAC Volotea	Mme Véronique COROUGE Contrôleuse de la navigation aérienne SNA / Ouest
M. Xavier LORTAT-JACOB AGO	Mme Aurélie RIFFLART AGO
M. Hervé BIDET AGO	M. Julien BERT AGO

2. Au titre des représentants des collectivités locales :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Bertrand AFFILÉ Nantes-Métropole	M. Pascal PRAS Nantes Métropole
M. Fabrice ROUSSEL Nantes-Métropole	M. Tristan RIOM Nantes-Métropole
M. Jean-Claude LEMASSON Maire de Saint Aignan de Grand Lieu	M. Jacques GARREAU Nantes-Métropole
Mme Sandra IMPERIALE Maire de Bouguenais	M. Thomas QUERO Nantes Métropole
M. Jacques PINEAU Conseiller municipal de Rezé	M. Alain VEY Nantes Métropole
M. Yannick FÉTIVEAU Maire de Pont Saint Martin	M. Johann BOBLIN Maire de la Chevrolière
M. Freddy HERVOCHON Conseil départemental	M. Ugo BESSIERE Conseil départemental

3. Au titre des représentants des associations :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Gérard LEFEVRE Association contre le survol de l'agglomération nantaise	M. Dominique BOSCHET Association contre le survol de l'agglomération nantaise
M. Jean-Marie RAVIER Atelier Citoyen	M. Xavier METAY France Nature Environnement Pays de la Loire
M. Didier RONTÉ Association Sud-Loire Avenir	M. Dominique RAIMBOURG Association Sud-Loire Avenir
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>